



soliane



Collectif Les P'tits cailloux

Repères pour mener des actions de sensibilisation au handicap

Ce document est issu d'un travail collectif mené par des associations œuvrant dans le champ du handicap, entre février et janvier 2014.

Table des matières

I/ Pourquoi mettre en place une action de sensibilisation, les objectifs ?	2
II/ Action de sensibilisation : valeurs et postures des P'tits cailloux	3
III/ Qui peut demander une action de sensibilisation et auprès de quel public ?.....	4
IV/ Qui anime ?.....	4
V/ Partenariat : qui solliciter pour mener l'action ?.....	5
VI / Les moyens (financiers et autres)	6
VII/ Organisation de l'action : avant, pendant, après la sensibilisation	6
Avant	6
Pendant.....	7
Après	7
VIII/ Les outils, les supports, les ressources	8

I/ Pourquoi mettre en place une action de sensibilisation, les objectifs ?

Il faut bien différencier les actions de sensibilisation et la formation. Il ne s'agit pas du même champ.

Les objectifs d'une action de sensibilisation peuvent être très généraux (par exemple l'accueil de la diversité) comme très ciblés (une action en réponse à un problème spécifique, par exemple : régler des problématiques de chahauts à la cantine).

On peut citer certains objectifs généraux :

- Changement de mentalité, de regard, d'attitude ;
- Prise de conscience des représentations ;
- Rappel de la législation (le décret 2000 pour l'accueil en crèche, la loi du 11 février 2005 ...) avec les notions de parcours, d'accès à tout pour tous, etc. ;
- Réfléchir, prendre du recul, analyser les pratiques autour de l'accueil de la diversité ;
- Améliorer la qualité de vie de tous ;
- Apprentissage du vivre ensemble ;
- Faciliter le quotidien des familles concernées ;
- Simplifier les accueils sans les banaliser, en tenant compte des particularités de chacun ;
- Dépasser les discours de principe « on n'en n'a pas besoin, on n'a pas de problème avec le handicap ».

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

II/ Action de sensibilisation : valeurs et postures des P'tits cailloux

Lors de la mise en commun de nos réflexions et pratiques, le collectif Les P'tits cailloux a pu partager des valeurs et des postures communes à chacune des associations membres, lorsque celles-ci mènent une action de sensibilisation.

En voici la liste :

- Aller au-delà d'un discours de surface ;
- Approche par les concepts de différence, de diversité, de citoyenneté, tout handicap (au départ pas de « spécialisation ») ;
- « On ne part pas en guerre », on est tous concernés pour cheminer ensemble, trouver des solutions ensemble, partager les idées et avoir envie de se remettre en question.
- Donner sa place à l'enfant concerné et à la famille en tant qu'acteur principal (information du projet, respect des choix de la famille et du jeune, implication en amont et dans l'action). Si la famille ou le jeune refuse de prendre part à l'action de sensibilisation, faut-il repenser l'action et comment ?
 - L'intervenant ne se positionne pas en expert, on part des connaissances et de la réflexion de chaque participant, chacun a ses propres ressources par rapport au handicap, tout le monde peut alimenter la réflexion. Impliquer les personnes dans la réflexion, les amener à argumenter, à produire, créer, réfléchir : devenir acteur de leur positionnement.
 - Pour susciter la réflexion des participants nous proposons quelques clefs de compréhension : des informations sur l'évolution des concepts et terminologie, sur la législation (loi du 11 février 2005...), sur les dispositifs, structures et sigles, des ressources documentaires (bibliographie...), ...
- Etre vigilant sur le vocabulaire employé
- Les actions de sensibilisation doivent être un lieu sans tabou où tout peut se dire, afin de réellement lever toutes les barrières, et obstacles. Rappeler qu'il n'y a pas de vérité absolue.
- En cas de personne « discriminante », l'animateur peut être amené à gérer une situation de conflit et adopter une posture de médiateur, en s'appuyant notamment sur le cadre légal.

III/ Qui peut demander une action de sensibilisation et auprès de quel public ?

Il y a d'une part les personnes qui peuvent formuler un besoin et formuler la demande d'action de sensibilisation, et d'autre part les personnes à qui l'action se destine.

La demande peut émaner de l'enfant, des parents, de la famille, de professionnels, de bénévoles...

L'action peut se dérouler auprès de **TOUT PUBLIC**, enfants et adultes, par exemple :

- les établissements scolaires : les élèves, la communauté éducative—enseignants, le personnel de service, la médecine scolaire, les parents d'élèves, etc. ;
- les professionnels : les auxiliaires de vie scolaire, les enseignants, le personnel médical, les éducateurs, etc. ;
- les centres de loisirs (enfants et personnel accueillant) ;
- les étudiants (se destinant au métier d'éducateur, aux carrières sanitaires et sociale, aux services à la personne ...)
- Les élus, les comités d'intérêt de quartier ;
- Les entreprises ;
- Les établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Toute structure accueillant un public...

IV/ Qui anime ?

Prévoir une action de sensibilisation est d'abord un travail d'équipe, « on ne fait pas tout tout seul ». Une structure / personne souhaitant mener une action doit trouver les intervenants et les partenaires. Qui peut intervenir au cours d'une animation ? Un parent, un professionnel, une personne en situation de handicap, un représentant associatif, un « spécialiste » d'un type de déficience...

Le statut des intervenants a des conséquences sur le contenu de l'action. Une personne peut apporter soit un témoignage, soit un apport plus technique, des informations... Les intervenants peuvent être bénévoles ou rémunérés.

Le choix des intervenants doit être pensé en fonction des objectifs et des attentes.

Par ailleurs, il faut aussi anticiper comment sera annoncé le statut de l'animateur(s) aux personnes : quelle étiquette portera l'intervenant ? L'équipe/ l'animateur doit penser s'il/elle se situe comme parents dès le départ. Parfois le fait de le dire en cours d'action, peut relancer l'attention et l'écoute.

Il nous paraît important que la personne en animation ait des compétences en pédagogie et en animation de groupe. Si plusieurs intervenants sont prévus, il est nécessaire qu'il y ait une préparation en amont pour une bonne cohérence de l'action, un discours commun, voire un guide d'animation co-construit. Ces intervenants doivent travailler dans le même sens : « il faut tout un village pour élever un enfant ». Cela va également dans le sens des valeurs de co-éducation, co-construction...

V/ Partenariat : qui solliciter pour mener l'action ?

Les partenaires peuvent apporter un soutien financier, technique, logistique, etc. Il peut s'agir :

- Les associations plus spécifiques sur une déficience ou sur un thème, par exemple Les délégations de l'Association des paralysés de France ;
- Les fédérations Handisport et sport adapté ;
- Les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) ;
- Les réseaux (ex : le réseau Différences et petite enfance à Lyon, CIAH -collectif inter associatif- à Toulouse, le GISH groupement inter associatif pour la scolarisation des enfants et des adolescents en situation de handicap...)
- Les Conseils Généraux (services PMI, handicap...) ;
- Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- Les centres d'action médicaux sociaux précoces (CAMSP) ;
- Les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP, pour les accueils collectifs de mineurs) ;
- Les Accueils Collectifs de Mineurs ;
- Les Commissions Départementales de l'Accueil du Jeune Enfant (CODAJE) qui peuvent avoir une fonction d'orientation des actions. Généralement ce n'est pas une aide à la mise en œuvre sauf si elles forment des « groupes de travail » actifs ;
- Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualités Sociales Agricoles (MSA) ;
- Les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ;
- Les Centres nationaux de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- Les villes...

VI / Les moyens (financiers et autres)

Une action de sensibilisation a un coût : intervenant, outils, frais divers, ... Ce coût est très variable.

Il faut donc examiner ce coût et savoir qui finance l'action : le demandeur, des subventions dédiées, l'association, ... Les actions peuvent être payantes ou gratuites pour le demandeur.

Points d'attention / remarques :

- Pas obligation d'avoir un agrément formateur pour faire l'intervention.
- Si la sensibilisation est faite par un organisme ayant un agrément formateur, alors le demandeur peut éventuellement se la faire prendre en charge.
- Ne pas oublier que certains outils sont soumis à droits d'auteur (films, musiques, ...).

Le coût de la sensibilisation (si payant, plusieurs possibilités se présentent) :

- Le demandeur peut salarier l'intervenant à l'heure (prendre en compte les temps de préparation)
- Le demandeur peut payer sur facture émise par l'association qui organise l'intervention
- Le demandeur peut payer un défraiement (remboursement de frais) à l'intervenant

VII/ Organisation de l'action : avant, pendant, après la sensibilisation

Avant

Il est important de concevoir l'intervention en fonction du contexte et dans sa globalité.

Ne pas répondre dans l'urgence.

Préciser les limites des interventions : le cadre, dans quel cas refuser une intervention, définir les conditions d'intervention.

Prendre le temps de l'écoute de la demande, de l'analyser, de la décoder (l'expérience montre que lorsqu'il n'y a pas de demandes internes, l'action peut être plus difficile à mener et peut avoir moins d'impact)

Réfléchir à la cohérence entre le public, les objectifs, les actions et les moyens.

Reformulation de la demande pour être sûr de partager le même objectif entre le « demandeur » et « l'intervenant ».

Etre force de proposition, et réajustement de la demande, nous ne sommes pas des pompiers (éviter de trouver une solution pour la situation d'un enfant qui pose problème...), discours plus généraliste.

Elargissement de la demande : des bénéficiaires de l'action, des acteurs (ex création d'une Ulis en collège, demande de sensibilisation des élèves étendue à tous les acteurs du collège (élèves, équipe éducative élargie...) ; de la durée...

Continuité de l'action, durée dans le temps, quand l'intervenant s'en va (Progression dans les objectifs : cette année on fait ça, l'année prochaine on fera... etc. inscrire dans un projet d'établissement). Prévoir l'évaluation et la suite (après le déroulement de l'action).

Réfléchir au « quand » (quel est le moment le plus pertinent) et au « où » (dans quel lieu).

Penser à l'environnement. Prévoir la disposition de la salle, dans l'idée de supprimer les différences de statut par exemple.

Prévoir différentes techniques d'animation (en fonction du public, du nombre de participants, du lieu, des moyens, des ressources, de la durée d'intervention à disposition..), qui privilégient la participation de tous.

Préciser avant l'action, quelle est la personne qui va gérer la discipline au moment de l'intervention ?

Dans le cadre scolaire, la place de l'enseignant dans le processus est notamment à travailler (à décliner dans les autres lieux d'accueil d'enfants).

Réfléchir à comment finir l'action : réfléchir aux messages à retenir et à la conclusion.

Les outils choisis doivent correspondre à l'intervenant, et il doit être à l'aise avec ceux-ci.

Pendant

Prendre le temps en début d'action de préciser le cadre, qui parle, la durée, dire que l'intervention est non notée (si l'intervention a lieu dans le cadre scolaire)

Toujours avoir des "trucs" en réserve, si le groupe n'accroche pas, avoir une capacité d'improvisation et d'adaptation . Penser au rythme de l'action pour capter l'attention.

S'adapter aux réactions de l'auditoire.

Laisser des temps de questions-réponses, de prise de paroles libres. Encourager les témoignages plus personnels qui sont très aidants dans une intervention : par exemple poser la question « Connaissez-vous quelqu'un qui est concerné ? »

Distribuer des supports écrits pour laisser des traces de ce qui a été fait / dit pendant l'atelier

Après

Utiliser les supports écrits pour :

- que l'intervention puisse être à nouveau faite
- que les personnes puissent aller plus loin (lieux ressources, documentations, ...)
- que les participants (enfants) puissent en parler avec leur famille

Faire l'évaluation de la sensibilisation (arbre d'évaluation, questionnaire, ...). Peut être fait dès la fin de l'action (court terme : premières impressions des participants) et / ou en décalé (à long terme : impact de l'action sur plusieurs années).

Rediscuter avec les demandeurs pour voir les effets à moyen terme, si des choses ont été mises en place spontanément, si une suite est souhaitée (autre intervention).

VIII/ Les outils, les supports, les ressources

Nous avons souhaité présenter les différents types d'outils qu'il est possible d'utiliser. Les exemples et les liens proposés ne sont qu'indicatifs :

- Les livres

<http://www.awiph.be/documentation/publications/Comprendre/index.html>

- Les films (fiction, documentaire, ...) et dessins animés

<http://www.enfant-different.org/selection/120-handicaps/355-films-dessins-animes-pour-sensibiliser-au-handicap.html>

- Les expositions, affiches, photos...

<http://www.enfant-different.org/selection/120-handicaps/217-expositions-handicap.html>

- Les spectacles ((TI TA NI. COM, un nouveau cap, Le bal des pompiers...),

<http://www.enfant-different.org/selection/174-modesdegarde/95-spectacles.html>,

<http://www.enfant-different.org/selection/174-modesdegarde/176-spectaclesadultes.html>

- Les fiches pédagogiques (exemple : fiches incluses dans le film « tous ensemble au collège », cf « fiches méthodes » sur le site de L'esperluette...)

- Les textes pour penser, pour réfléchir : chansons, les poèmes, slams, ...

<http://www.enfant-different.org/selection/120-handicaps/294-chansons-et-handicap.html>

- Les sites internet

- Les spots vidéos disponibles sur internet

• Les sketches, spectacles ou interventions d'humoristes ou d'artistes (clowns : « Atout clown » à Montpellier, « clowns en route » à Moirax dans le 47, à Toulouse les « Bataclowns », et bientôt « Tant qu'il y aura des institutions » de Françoise Lacaze Esperluette) <http://www.enfant-different.org/selection/174-modesdegarde/176-spectaclesadultes.html>

- Les jeux sur le thème du handicap (Keski jeunesse, Handi défi ...)

- Les valises pédagogiques <http://www.enfant-different.org/selection/120-handicaps/383-des-mallettes-et-valises-pedagogiques-pour-expliquer-la-difference-aux-enfants.html>
- Les jeux coopératifs, exemple <http://www.magazine-decllic.com/jeux-cooperatifs-980767.html>,
- Des mises en situation (exemple : décrire un dessin sans avoir le droit de parler, Théâtre forum : saynètes dont le public change le cours de la situation...
- Les Ciné débat : inviter le public à une séance d'un film choisi selon la thématique, puis faire suivre le film d'un temps d'échange animé par une association avec un intervenant sur la thématique : vie affective, autonomie, amitié,... <http://www.enfant-different.org/selection/174-modesdegarde/597-cinema-et-handicap.html>
- Une lettre des parents ou de la personne concernée, les témoignages (ex « voyage en Hollande, by Emily Perl Kingsley »...
- Activités de loisirs mixtes –pour des enfants avec et sans handicap - : Ateliers jeux, ateliers loisirs, stages loisirs (cf expérience de « Loisir pluriel » à Rennes, les ateliers et stages proposés par l'Esperluette, ...)
- Les débats philo (fiche Esperluette « pour organiser un débat philo » disponible par mail, sur demande)
- Les concours : par exemple, le rectorat de l'académie à Toulouse a organisé en 2010/11 un concours destiné aux écoles élémentaires, collèges et lycée de l'académie : un gagnant par catégorie. L'école élémentaire de Lourdes a créé un diaporama suite à un questionnaire que les élèves de la CLIS ont fait passer aux élèves et adultes de l'école, ce diaporama présente la CLIS et est projeté à chaque rentrée scolaire à tous les nouveaux élèves. Deux collèges ont gagné : une exposition réalisée par l'ULIS présentant les adultes du collège et leur rôle suite à une enquête réalisée par les élèves, les panneaux sont placés dans le CDI permettant à tous les élèves de savoir qui fait quoi dans le collège. Le collège de Mirepoix a réalisé pour sa part, un film, retraçant la vie au collège des élèves de l'ULIS sous forme humoristique. Ce film est en prêt auprès de l'association l'Esperluette.
- Un diaporama : par ex celui réalisé par la CLIS de Lourdes : « Nous sommes en Clis , vous êtes en classe, nous sommes élèves »... disponible à l'association l'Esperluette
- Le travail, la rédaction d'une Charte de bonne conduites

Les différentes associations du collectif Les P'tits cailloux utilisent des outils qui ne sont pas tous détaillés ici. Veuillez les contacter pour plus de précisions par mail à l'adresse suivante : collectifspetitscailloux@gmail.com ou en prenant contact avec chaque association.

Les membres du collectif sont les associations : L'Esperluette, Halte pouce, Soliane, Tom enfant phare, Une souris verte, Café d'Emma.

Pour consulter les autres « travaux » du collectif, allez sur la page internet suivante : <http://www.enfant-different.org/les-petits-cailloux/366-le-laboratoire-des-petits-cailloux.html>